

Calciumsulfatbinder CAB 30

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 15.03.2021
3.0	18.08.2021	103000002077	Pays / Langue: BE / FR

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Calciumsulfatbinder CAB 30

Code du produit : 00014125

Numéro d'Enregistrement REACH : 01-2119444918-26-0042

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Agent liant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : LDS Construct
3090 Overijse
Belgique

Téléphone

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : info@ldsconstruct.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+3270245245 Antigifcentrum van België
+492143099300

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)
Pas une substance ni un mélange dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)
Pas une substance ni un mélange dangereux.

2.3 Autres dangers

|| Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Calciumsulfatbinder CAB 30

Version 3.0 Date de révision: 18.08.2021 Numéro de la FDS: 103000002077 Date de dernière parution: 15.03.2021
Pays / Langue: BE / FR

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

La solution aqueuse provoque des brûlures des yeux, de la peau et des muqueuses.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE	Classification	Concentration (% w/w)
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :			
sulfate de calcium	7778-18-9 231-900-3		>= 90 - <= 100

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau.
Enlever les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.
Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

Calciumsulfatbinder CAB 30

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
3.0	18.08.2021	103000002077	15.03.2021
			Pays / Langue: BE / FR

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : En cas d'incendie, asperger d'eau (en brouillard), de mousse, de poudre chimique extinctrice ou de gaz carbonique.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Aucun effet important ou danger critique connu.

Produits de combustion dangereux : Le produit lui-même ne brûle pas.

Oxydes de soufre
Oxydes de métaux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique.
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Éviter la formation de poussière.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Ramasser et évacuer sans créer de poussière.
Balayer et enlever à la pelle.
Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le traitement des déchets.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Calciumsulfatbinder CAB 30

Version 3.0 Date de révision: 18.08.2021 Numéro de la FDS: 103000002077 Date de dernière parution: 15.03.2021
Pays / Langue: BE / FR

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.

Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Précautions pour le stockage en commun : Pas de matières à signaler spécialement.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Conserver dans un endroit sec.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
sulfate de calcium	7778-18-9	VLE 8 hr	10 mg/m ³ (Calcium)	BE OEL

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
sulfate de calcium	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme, Effets systémiques	21,17 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme, Effets systé-	5082 mg/m ³

Calciumsulfatbinder CAB 30

Version 3.0 Date de révision: 18.08.2021 Numéro de la FDS: 103000002077 Date de dernière parution: 15.03.2021
Pays / Langue: BE / FR

			miques	
	Consommateurs	Inhalation	Exposition à long terme, Effets systémiques	5,29 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Exposition à court terme, Effets systémiques	3811 mg/m3
	Consommateurs	Oral(e)	Exposition à long terme, Effets systémiques	1,52 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Exposition à court terme, Effets systémiques	11,4 mg/kg p.c./jour
potassium sulfate	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme	37,6 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Exposition à long terme	21,3 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Exposition à long terme	11,1 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Exposition à long terme	12,8 mg/kg
	Consommateurs	Oral(e)	Exposition à long terme	12,8 mg/kg

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
sulfate de calcium	Station de traitement des eaux usées	100 mg/l
potassium sulfate	Eau douce	0,68 mg/l
	Eau de mer	0,068 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Ne manipuler qu'à un poste équipé d'une aspiration au point d'émission (ou d'une autre ventilation appropriée).

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Protection des mains

Matériel : Caoutchouc naturel - NR

Temps d'utilisation : < 60 min

Matériel : Caoutchouc nitrile - NBR

Temps d'utilisation : < 60 min

Matériel : Caoutchouc butyle - IIR

Temps d'utilisation : < 60 min

Remarques : Changer immédiatement les gants de protection souillés par le produit et les faire détruire selon le protocole en vigueur. Il

Calciumsulfatbinder CAB 30

Version 3.0	Date de révision: 18.08.2021	Numéro de la FDS: 103000002077	Date de dernière parution: 15.03.2021 Pays / Langue: BE / FR
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection de la peau et du corps	:	Tenue de protection étanche à la poussière
Protection respiratoire	:	La poussière de protection masque s'il ya un risque de formation de poussière. Masque à poussière efficace

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	:	poudre
État physique	:	solide
Couleur	:	blanc
Odeur	:	inodore
Seuil olfactif	:	Donnée non disponible
pH	:	Donnée non disponible
Point/intervalle de fusion	:	> 1.450 °C
	:	Donnée non disponible
Point d'éclair	:	Donnée non disponible
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Densité relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	2,96 g/cm ³ (20 °C)
Masse volumique apparente	:	900 - 1.100 kg/m ³
Solubilité(s)	:	

Calciumsulfatbinder CAB 30

Version 3.0	Date de révision: 18.08.2021	Numéro de la FDS: 103000002077	Date de dernière parution: 15.03.2021 Pays / Langue: BE / FR
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Hydrosolubilité	: 2,4 g/l (20 °C)
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Non applicable
Température d'inflammation	: Donnée non disponible
Température de décomposition	: Donnée non disponible
Viscosité	
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Propriétés explosives	: Donnée non disponible
Propriétés comburantes	: Donnée non disponible
Caractéristiques de la particule	
Evaluation	: Donnée non disponible
Taille des particules	: Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
-----------------------	--

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter	: Donnée non disponible
---------------------	-------------------------

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter	: Aucune donnée spécifique.
-------------------	-----------------------------

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

Calciumsulfatbinder CAB 30

Version 3.0	Date de révision: 18.08.2021	Numéro de la FDS: 103000002077	Date de dernière parution: 15.03.2021 Pays / Langue: BE / FR
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

- Toxicité aiguë par voie orale : Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 2,61 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403
BPL: oui
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation
Remarques: Le dosage n'a causé aucune mortalité
- Toxicité aiguë par voie cutanée : Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

Composants:

sulfate de calcium:

- Toxicité aiguë par voie orale : Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 2,61 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403
BPL: oui
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation
Remarques: Le dosage n'a causé aucune mortalité
- Toxicité aiguë par voie cutanée : Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

- Espèce : Lapin
Durée d'exposition : 4 h
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Calciumsulfatbinder CAB 30

Version 3.0 Date de révision: 18.08.2021 Numéro de la FDS: 103000002077 Date de dernière parution: 15.03.2021
Pays / Langue: BE / FR

Composants:

sulfate de calcium:

Espèce : Lapin
Durée d'exposition : 4 h
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Pas d'irritation des yeux

Composants:

sulfate de calcium:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
BPL : oui

Composants:

sulfate de calcium:

Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
BPL : oui

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Calciumsulfatbinder CAB 30

Version 3.0	Date de révision: 18.08.2021	Numéro de la FDS: 103000002077	Date de dernière parution: 15.03.2021 Pays / Langue: BE / FR
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Produit:

Génotoxicité in vitro	: Système d'essais: Salmonella typhimurium Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique Méthode: OCDE ligne directrice 471 Résultat: négatif BPL: oui Système d'essais: Cellules de lymphome de souris Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique Méthode: OCDE ligne directrice 476 Résultat: négatif BPL: oui
Génotoxicité in vivo	: Espèce: Souris (mâle) Voie d'application: Oral(e) Durée d'exposition: 1 d Méthode: OCDE ligne directrice 474 Résultat: négatif BPL: oui

Composants:

sulfate de calcium:

Génotoxicité in vitro	: Système d'essais: Salmonella typhimurium Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique Méthode: OCDE ligne directrice 471 Résultat: négatif BPL: oui Système d'essais: Cellules de lymphome de souris Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique Méthode: OCDE ligne directrice 476 Résultat: négatif BPL: oui
Génotoxicité in vivo	: Espèce: Souris (mâle) Voie d'application: Oral(e) Durée d'exposition: 1 d Méthode: OCDE ligne directrice 474 Résultat: négatif BPL: oui

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Calciumsulfatbinder CAB 30

Version 3.0	Date de révision: 18.08.2021	Numéro de la FDS: 103000002077	Date de dernière parution: 15.03.2021 Pays / Langue: BE / FR
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Produit:

Effets sur la fertilité	: Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e) Durée d'un traitement unique: 2 Sem. Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 790 Poids corporel mg / kg Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 790 Poids corporel mg / kg Méthode: OCDE ligne directrice 422 BPL: oui
Incidences sur le développement du fœtus	: Espèce: Rat Voie d'application: Oral(e) Durée d'un traitement unique: 10 Jrs Toxicité maternelle générale: NOAEL: 1.600 Poids corporel mg / kg Méthode: OCDE ligne directrice 414 BPL: non

Composants:

sulfate de calcium:

Effets sur la fertilité	: Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e) Durée d'un traitement unique: 2 Sem. Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 790 Poids corporel mg / kg Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 790 Poids corporel mg / kg Méthode: OCDE ligne directrice 422 BPL: oui
Incidences sur le développement du fœtus	: Espèce: Rat Voie d'application: Oral(e) Durée d'un traitement unique: 10 Jrs Toxicité maternelle générale: NOAEL: 1.600 Poids corporel mg / kg Méthode: OCDE ligne directrice 414 BPL: non

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Evaluation	: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.
------------	--

Calciumsulfatbinder CAB 30

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
3.0	18.08.2021	103000002077	15.03.2021
			Pays / Langue: BE / FR

Composants:

sulfate de calcium:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Toxicité à dose répétée

Produit:

Espèce	: Rat, mâle et femelle
NOAEL	: 79 mg/kg
Voie d'application	: Oral(e)
Durée d'exposition	: 35 Jrs
Nombre d'expositions	: quotidien
Méthode	: OCDE ligne directrice 422
BPL	: oui

Composants:

sulfate de calcium:

Espèce	: Rat, mâle et femelle
NOAEL	: 79 mg/kg
Voie d'application	: Oral(e)
Durée d'exposition	: 35 Jrs
Nombre d'expositions	: quotidien
Méthode	: OCDE ligne directrice 422
BPL	: oui

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Des concentrations élevées de poussières peuvent provoquer une irritation des muqueuses des yeux et des voies respiratoires.
La solution aqueuse provoque des brûlures des yeux, de la peau et des muqueuses.

Calciumsulfatbinder CAB 30

Version 3.0	Date de révision: 18.08.2021	Numéro de la FDS: 103000002077	Date de dernière parution: 15.03.2021 Pays / Langue: BE / FR
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

- | | |
|---|---|
| Toxicité pour les poissons | : CL50 (Oryzias latipes (Killifish rouge-orange)): > 79 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203
BPL: oui
Remarques: Le dosage n'a causé aucune mortalité |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques | : CL50 (Daphnia (Daphnie)): > 79 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Remarques: Le dosage n'a causé aucune mortalité |
| Toxicité pour les algues/plantes aquatiques | : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 79 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui |
| Toxicité pour les microorganismes | : CE50 (boue activée): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209
BPL: oui |

Évaluation Ecotoxicologique

- | | |
|---|---|
| Toxicité aiguë pour le milieu aquatique | : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.
Remarques: Aucun effet néfaste dans le domaine de solubilité aqueuse. |
| Toxicité chronique pour le milieu aquatique | : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.
Remarques: Aucun effet néfaste dans le domaine de solubilité aqueuse. |

Composants:

sulfate de calcium:

- | | |
|---|---|
| Toxicité pour les poissons | : CL50 (Oryzias latipes (Killifish rouge-orange)): > 79 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203
BPL: oui
Remarques: Le dosage n'a causé aucune mortalité |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques | : CL50 (Daphnia (Daphnie)): > 79 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Remarques: Le dosage n'a causé aucune mortalité |

Calciumsulfatbinder CAB 30

Version 3.0	Date de révision: 18.08.2021	Numéro de la FDS: 103000002077	Date de dernière parution: 15.03.2021 Pays / Langue: BE / FR
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 79 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.
Remarques: Aucun effet néfaste dans le domaine de solubilité aqueuse.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.
Remarques: Aucun effet néfaste dans le domaine de solubilité aqueuse.

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

Composants:

sulfate de calcium:

Biodégradabilité : Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Composants:

sulfate de calcium:

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Remarques: Non applicable

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Calciumsulfatbinder CAB 30

Version 3.0	Date de révision: 18.08.2021	Numéro de la FDS: 103000002077	Date de dernière parution: 15.03.2021 Pays / Langue: BE / FR
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

Composants:

sulfate de calcium:

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB)..

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Emballages contaminés : Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Calciumsulfatbinder CAB 30

Version 3.0	Date de révision: 18.08.2021	Numéro de la FDS: 103000002077	Date de dernière parution: 15.03.2021 Pays / Langue: BE / FR
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Mentions de danger : Non dangereux pour le transport
Craint l'humidité.
Tenir à l'écart des denrées alimentaires

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Non applicable

Convention Internationale sur les Armes Chimiques (CWC) Inventaire des Produits Chimiques Toxiques et des Précurseurs : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

Règlement (CE) n° 111/2005 du Conseil fixant les règles pour la surveillance du commerce des précurseurs de drogues entre la Communauté et les pays tiers : N'est pas interdite ni/ou contrôlée

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.
Non applicable

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

Calciumsulfatbinder CAB 30

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 15.03.2021
3.0	18.08.2021	103000002077	Pays / Langue: BE / FR

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour autres abréviations

BE OEL : Valeurs limites d'exposition professionnelle
BE OEL / VLE 8 hr : Valeur limite
ETA = Estimation de la toxicité aiguë;
FBC = Facteur de bioconcentration;
SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques;

Information supplémentaire

Les informations portées sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. L'objectif de la présente fiche de données de sécurité et de son annexe [si nécessaire conformément au règlement (CE) 1907/2006 (REACH)] est de décrire les exigences de sécurité inhérentes aux produits. Les informations fournies n'impliquent aucune garantie quant à la composition, aux propriétés et aux performances.